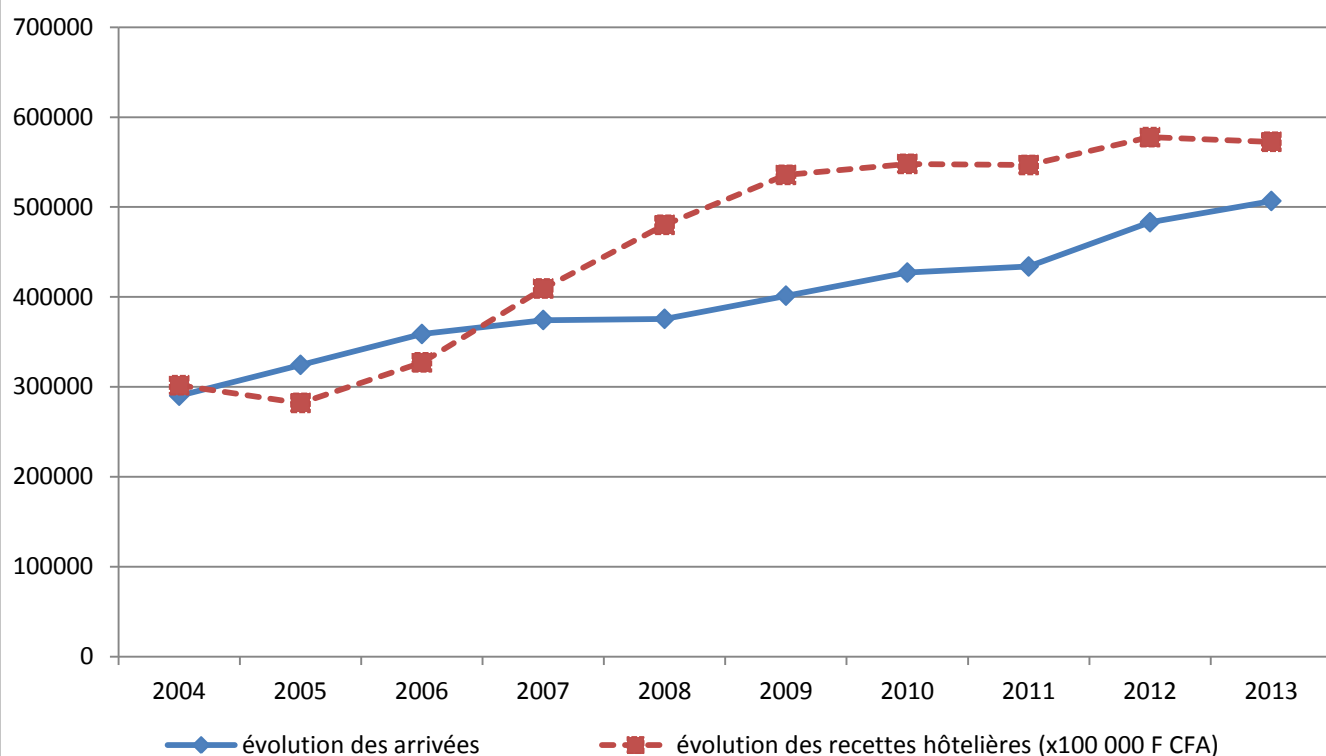


MINISTRE DE LA CULTURE
ET DU TOURISME

OBSERVATOIRE NATIONAL DU TOURISME
(OBSTOUR)

3050, Bd Charles de Gaulle
Tel : 25 40 79 77/76 16 61 05

E-mail : obstour@yahoo.fr
obstour@gmail.com



Baromètre Trimestriel du Tourisme
Au
Burkina Faso

TABLE DES MATIERES

Liste des graphiques et des tableaux	2
Liste des sigles	2
Avant-propos	4
I- Cadre conceptuel	5
1- Collecte de données	5
2- Méthodologie de collecte	5
3- Equipe de rédaction	6
II- Tendances du tourisme au 4 ^{ème} trimestre de 2014.....	6
1- Indicateurs touristiques	6
2- Opinion des professionnels	9
III- Perspectives pour le premier trimestre 2015	9
IV- Zoom sur les statistiques des sites touristiques	10
1- Etat des sites touristiques au Burkina Faso.....	10
2- Fréquentation de quelques sites touristiques	11
V- Tourisme infos veille	12
1- Evènements du quatrième trimestre 2014	12
2- Evènements à venir.....	12
VI- Informations et suggestions.....	13
1- Informations.....	13
2- Suggestions.....	15

Liste des graphiques et des tableaux

Graphique I : Répartition des motifs des arrivées du quatrième trimestre 2014.....	7
Graphique II : Variation trimestrielle des indicateurs hôteliers.....	8
Graphique III : Variation mensuelle des indicateurs hôteliers.....	8
Graphique IV : Comparaison des variations des indicateurs hôteliers de 2014 à celles de la même période de 2013	9
Tableau I : Répartition de l'échantillon dans l'espace	6
Tableau II: Répartition des sites touristiques par région	10
Tableau III : Visiteurs enregistrés sur huit (08) sites touristiques du Burkina Faso	11

Liste des sigles

SIGLES	
APEX-Burkina	Agence pour la promotion des exportations du Burkina
AVT	Agence de voyages et de tourisme
DGVAT	Direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique
DVAT	Direction de la valorisation et de l'aménagement touristique
ETH	Etablissement touristique d'hébergement
FESPACO	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FIMO	Foire internationale multisectorielle de Ouagadougou
OBSTOUR	Observatoire national du tourisme
ONTB	Office national du tourisme burkinabè
PRAT-ZO	Programme de renforcement de l'attractivité de la zone touristique de l'ouest
PRPT-C	Programme de renforcement du pôle touristique du Centre
SAFARI	Salon de la faune et des ressources induites
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SEMICA	Salon international de l'énergie, des mines et des carrières
SIAO	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SICOA	Salon international du coton africain
SIERO	Salon international de l'environnement et des énergies renouvelables de Ouagadougou
SITHO	Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou

Mot de Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme

Les statistiques du tourisme ont pour objectif de mesurer l'évolution des activités touristiques. De nos jours, l'on assiste à une augmentation considérable des besoins en matière de statistiques du tourisme. L'Administration nationale du tourisme a besoin de données sur les aspects spécifiques du tourisme. Il en est de même pour de nombreux groupes d'utilisateurs, tels que les décideurs politiques, les promoteurs, les professionnels, les collectivités locales, les chercheurs, les étudiants et les élèves.

Pour le cas spécifique des décideurs, ils ont absolument besoin de statistiques exhaustives et fiables qui puissent les orienter dans la prise des décisions. Seules des données étoffées et adéquates permettent de produire des statistiques crédibles qui pourraient aider à évaluer et orienter la politique en matière de tourisme.

Les statistiques du tourisme sont aussi nécessaires pour formuler des stratégies de commercialisation, renforcer les liens interinstitutionnels, évaluer l'efficacité des décisions de gestion et mesurer la contribution du tourisme à l'économie nationale.

Pour cette nouvelle année, le Ministère de la Culture et du Tourisme et l'ensemble de son personnel souhaitent à ses partenaires les vœux de santé, de réussite et de succès.

Le ministère à travers l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR), en ce début d'année et fidèle à son engagement, a le plaisir de mettre à votre disposition le numéro 007 du **Baromètre trimestriel du tourisme au Burkina Faso**.

Tout en vous souhaitant plein succès dans vos activités, je vous exhorte à en faire bon usage.

Jean Claude DIOMA

*Officier de l'Ordre du Mérite, des Arts,
des Lettres et de la Communication*

Avant-propos

Le tourisme est un secteur en perpétuel mouvement. Pour suivre cette tendance et mettre à la disposition des acteurs du secteur des informations et des statistiques pertinentes et fiables, l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR) a institué un baromètre trimestriel du tourisme.

Le présent baromètre trimestriel du tourisme, septième du genre, a pour objectif de mesurer l'importance du tourisme et son évolution au cours du quatrième trimestre de l'année 2014. Il permet aussi de dégager les perspectives pour le premier trimestre de l'année 2015.

Le baromètre n°007 a été simplifié dans sa présentation afin de vous permettre d'avoir un aperçu rapide des tendances des activités des Etablissements touristiques d'hébergement (ETH) et celles des Agences de voyages et du tourisme (AVT) ainsi que des événements culturelles et touristiques des trimestres à venir.

Nous remercions l'ensemble des partenaires dont la collaboration a permis de produire le présent baromètre. Nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie pour permettre la parution régulière et en temps opportun du baromètre trimestriel du tourisme.

Bonne lecture à tous et à toutes !

OBSTOUR



Le monument de l'hospitalité et de bienvenue à la place Naaba Koom.

I- Cadre conceptuel

Le présent cadre conceptuel a pour but d'expliquer comment a été élaboré le baromètre trimestriel du tourisme n°007.

1- Collecte de données

Le baromètre trimestriel du tourisme est élaboré de façon trimestrielle. Il comporte un ensemble d'informations statistiques qui découlent d'un sondage, d'un processus de veille et des fiches statistiques du tourisme. Il paraît un mois après le trimestre évalué.

2- Méthodologie de collecte

Les données compilées dans le baromètre trimestriel du tourisme sont obtenues sur la base d'un sondage réalisé auprès des ETH et des AVT de cinq (05) villes du Burkina Faso. L'échantillon de ce sondage se compose comme suit :

- 62 ETH de toute catégorie des villes de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso, de Banfora, de Koudougou et de Tenkodogo ;
- 10 AVT de la ville de Ouagadougou.

Outre cette collecte par sondage, il est procédé à une collecte de veille qui se fait à travers divers supports d'informations notamment la presse écrite, la presse audiovisuelle, la presse en ligne, afin de recenser les événements culturels, touristiques et sportifs à venir et susceptibles d'influer sur l'activité touristique.

Les données des fiches statistiques viennent étoffer les données sus-citées.

Tableau I: Répartition de l'échantillon dans l'espace

	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Tenkodogo	Banfora	Total
ETH	40	10	05	02	05	62
AVT	10	00	00	00	00	10

3- Equipe de rédaction

L'équipe de rédaction est pluridisciplinaire (économiste-statisticien, juristes, sociologues, économiste-planificateur, etc.). Elle est composée d'agents provenant des différents services de l'Observatoire national du tourisme et de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles.

II- Tendances du tourisme au 4^{ème} trimestre de 2014

1- Indicateurs touristiques

L'étude réalisée par l'OBSTOUR fait ressortir une baisse de l'activité touristique au quatrième trimestre par rapport au troisième trimestre de l'année 2014.

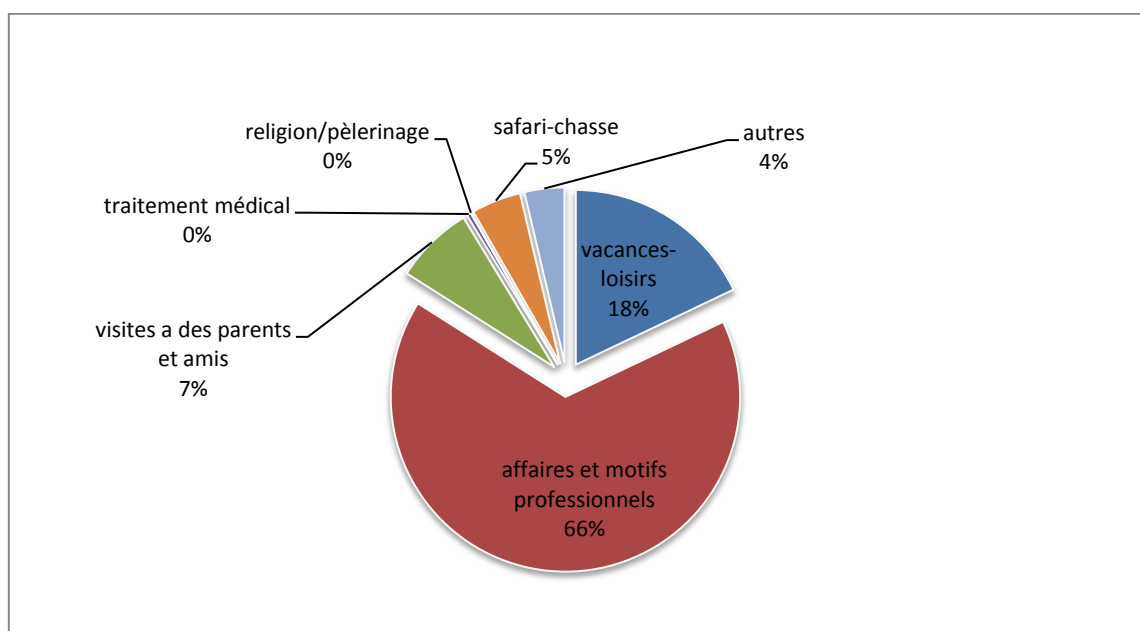
En effet, les principaux indicateurs hôteliers (arrivées, nuitées et recettes) sont en recul tout comme au troisième trimestre (cf. graphique II).

Les arrivées dans les ETH au quatrième trimestre enregistrent une baisse de 4,9%. Au trimestre précédent, la baisse était de 12,9%.

Pour le quatrième trimestre de l'année 2014, les principaux motifs de déplacement sont :

- « Affaires et motifs professionnels » : 66% ;
- « Vacances et loisirs » : 18% ;
- « Visites à des parents et amis » : 7% ;
- « Chasse et safari » : 5%.

Graphique I : Répartition des motifs des arrivées du quatrième trimestre 2014



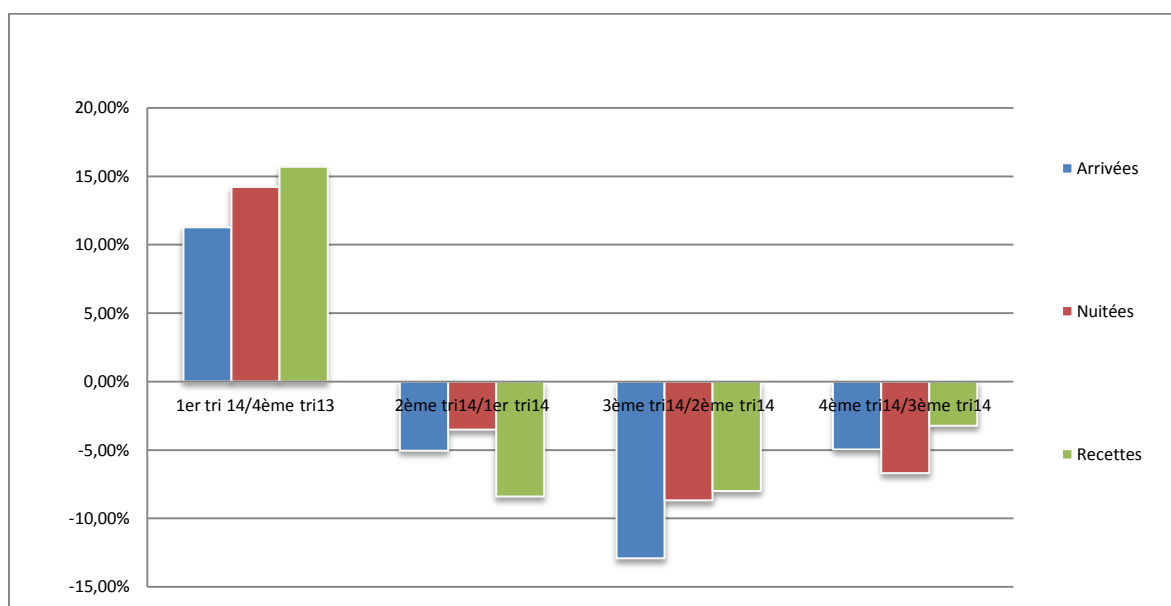
Quant aux nuitées, elles enregistrent un recul au quatrième trimestre tout comme au troisième trimestre respectivement de 6,7% et de 8,6%, soit un ralentissement de 1,9 point de pourcentage.

S'agissant des recettes, elles baissent de 3,2% au quatrième trimestre contre 7,9% au trimestre précédent, soit une décélération de 4,7 points de pourcentage.

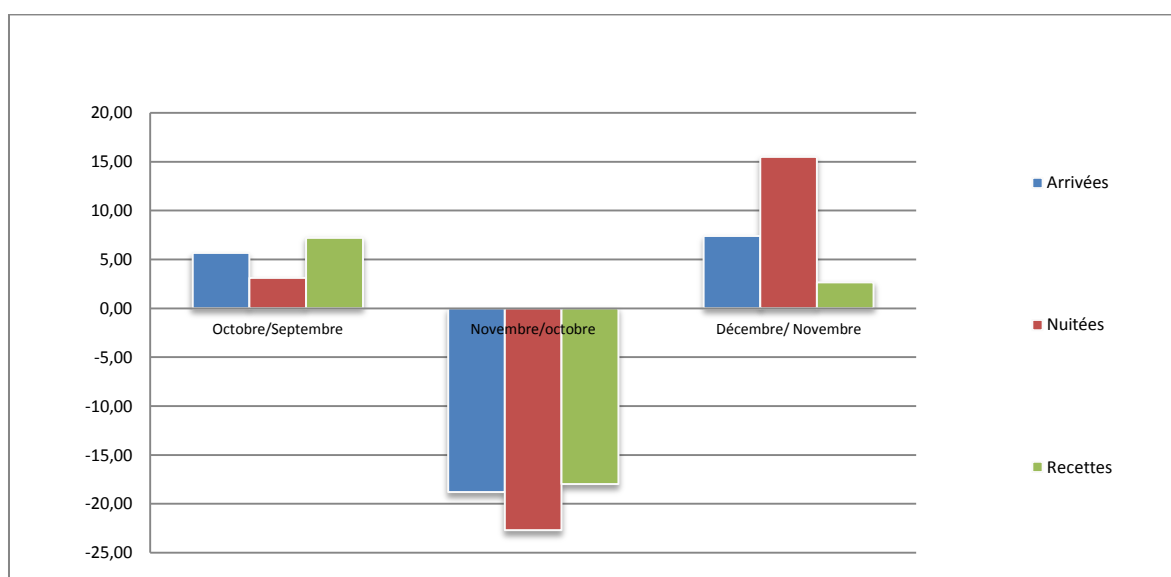
Cette dégradation des indicateurs est sans nul doute due à l'annulation et au report de certaines manifestations d'envergure internationale (SITHO, SIAO, Tour du Faso, Safari du Gulmu, etc.) au quatrième trimestre de l'année 2014.

Cette situation a été accentuée par l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. En effet, cette manifestation socio-politique a eu un impact négatif sur les activités touristiques du mois de novembre qui a enregistré une forte baisse des arrivées (-18,8%), des nuitées (-22,6%) et des recettes (-18,0%) par rapport à celles d'octobre (cf. graphique III).

Graphique II : Variation trimestrielle des indicateurs hôteliers

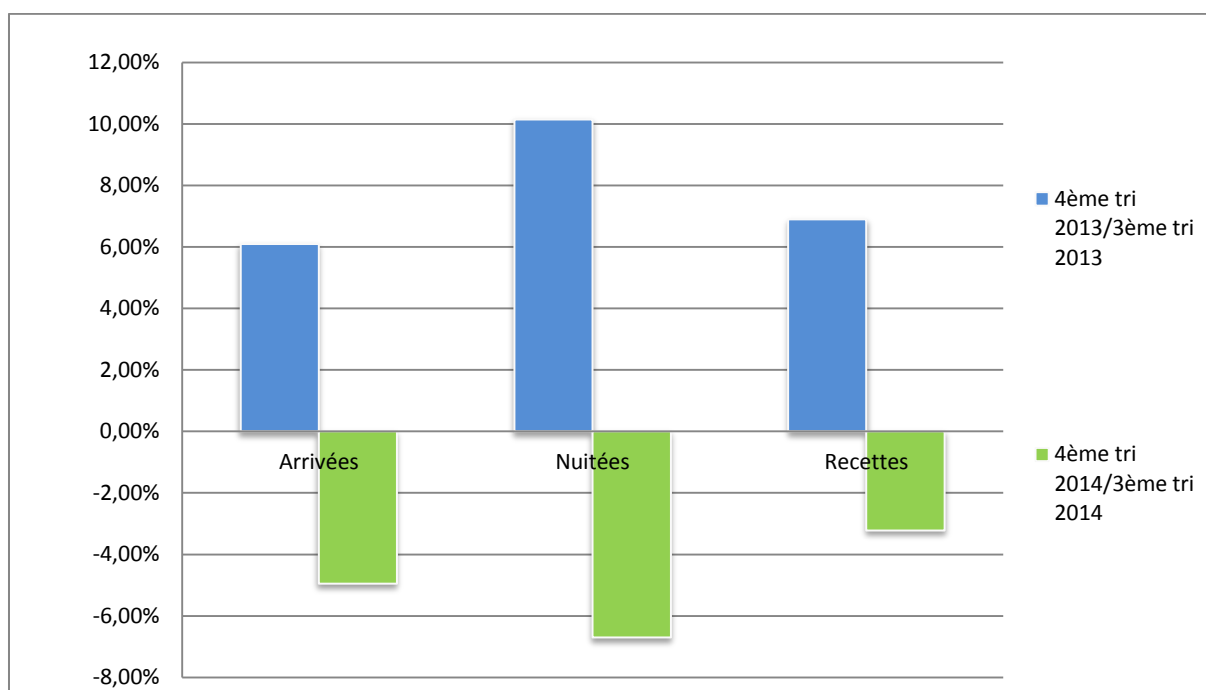


Graphique III : Variation mensuelle des indicateurs hôteliers



Une comparaison de l'évolution des indicateurs hôteliers du quatrième trimestre de 2014 à ceux de la même période de 2013 fait ressortir une baisse de l'activité touristique au cours de 2014. En effet, contrairement à 2013 où les principaux indicateurs enregistraient une hausse, pour 2014 l'on constate une baisse de ces mêmes indicateurs (cf. graphique IV).

Graphique IV : Comparaison des variations des indicateurs hôteliers de 2014 à celles de la même période de 2013



2- Opinion des professionnels

Une proportion de 62% des professionnels de l'hôtellerie interrogés estime que l'activité touristique est en recul au quatrième trimestre par rapport au troisième trimestre de l'année 2014. Sur la même période, 26% ont jugé qu'elle est stable et, pour les 12% restant elle est en hausse.

Le climat des affaires dans le secteur de l'hébergement s'est détérioré dans son ensemble selon 72% des acteurs interrogés.

Quant aux professionnels du voyage, 80% d'entre eux, estiment que leurs activités au cours du quatrième trimestre de 2014 sont en baisse comparativement au troisième trimestre de la même année. Sur la même période, 10% ont jugé qu'elle est stable et, pour les 10% restant elle est en hausse.

Concernant le climat des affaires dans le secteur du voyage, il a connu une détérioration au quatrième trimestre de 2014 selon 80% des acteurs interrogés.

III- Perspectives pour le premier trimestre 2015

L'activité touristique du premier trimestre de l'année 2015 pourrait connaître une reprise par rapport au dernier trimestre de 2014.

En effet, la tenue du FESPACO en début mars devrait impacter positivement l'activité touristique surtout celle hôtelière.

Concernant l'avis des promoteurs d'ETH sur l'état du marché de l'hôtellerie au premier trimestre de 2015, 52% d'entre eux ont répondu qu'il sera favorable (en hausse) dans son ensemble, 28% prévoient une stabilité, tandis que les autres 20% prévoient une baisse par rapport au trimestre passé.

S'agissant de l'état du marché du voyage au premier trimestre de 2015, 60% des promoteurs des AVT prévoient une baisse. Sur la même période, 20% prévoient qu'il sera stable et pour les 20% restant, il connaîtra une hausse par rapport au premier trimestre de 2015.

IV- Zoom sur les statistiques des sites touristiques

1- Etat des sites touristiques au Burkina Faso

Un site touristique est tout monument ou tout site naturel, culturel, historique, archéologique, architectural, drainant des visiteurs et constituant de ce fait un attrait touristique.

Le Burkina Faso regorge d'une multitude de sites touristiques disséminés sur l'ensemble du territoire. Dans le répertoire des sites touristiques de 2014, l'on dénombre 337 sites repartis par zone touristique et par région selon le tableau suivant :

Tableau II: Répartition des sites touristiques par région

N°	Région	Nombre de site
Zone touristique du Centre		105 soit 31%
1	Centre	53
2	Centre-Ouest	8
3	Plateau Central	34
4	Centre-Sud	10
Zone touristique de l'Ouest		120 soit 36%
5	Hauts-Bassins	27
6	Cascades	17
7	Sud-Ouest	17
8	Boucle du Mouhoun	59
Zone touristique du Sahel		68 soit 20%
9	Sahel	23
10	Nord	30
11	Centre-Nord	15
Zone touristique de l'Est		44 soit 13%
12	Est	32
13	Centre-Est	12

Source : DGVAT, répertoire des sites touristiques du Burkina Faso

La majeure partie des sites touristiques n'est pas aménagée. Cette situation a conduit les plus hautes autorités du pays à créer à partir de 2011 la Direction de la valorisation et de l'aménagement touristique (DVAT) transformée en direction générale en 2013. Elle a

pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'aménagement et de valorisation du patrimoine touristique.

La prise en compte du tourisme comme secteur prioritaire dans la SCADD en son axe 1 a permis la mise en place d'un ensemble de projets et programmes dont la mise en œuvre aboutira à l'aménagement et à la valorisation d'un certain nombre de sites touristiques. Ainsi peut-on citer : le projet de renforcement de l'attractivité des ruines de Loropeni, le programme de renforcement du pôle touristique du Centre (PRPT-C) et le programme de renforcement de l'attractivité de la zone touristique de l'Ouest (PRAT-ZO).

2- Fréquentation de quelques sites touristiques

Sur huit (08) sites touristiques suivis par l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB), il a été enregistré 25 655 visiteurs en 2014 contre 29 935 visiteurs en 2013, soit une baisse des visites de 14,3%. Cette situation est due aux conséquences de la maladie à virus Ebola qui a entraîné l'annulation de plusieurs manifestations d'envergure internationale et aussi aux mesures de restriction des déplacements de personnes, prises afin de juguler la maladie.

Parmi ces huit (08) sites touristiques, les trois les plus visités en 2014 sont les sculptures sur granite de Laongo, les cascades de Karfiguela et le lac de Tingrela.

Tableau III : Visiteurs enregistrés sur huit (08) sites touristiques du Burkina Faso

Sites	2010	2011	2012	2013	2014
Le village perché de Kôro	1 950	600	1 468	1 400	1 200
Le village architectural de Koumi	410	321	422	600	800
Les Cascades de Karfiguela	6 600	4500	5 214	6 102	6 200
Les dômes de Fabédougou	2 532	-	1 956	1 824	2 416
les pics de Sindou	-	-	-	2 216	1 477
Le lac de Tingrela	4 120	-	3 347	2 214	2 500
Les sculptures sur granite de Laongo	-	-	12689	14249	9 304
Les Sanctuaires des rois Gan	-	-	477	600	756
Les ruines de Loropeni	744	652	571	730	1 002
Total	16356	6073	26144	29935	25655

Source : ONTB



La place des cinéastes africains

V- Tourisme infos veille

1- Evènements du quatrième trimestre 2014

Vu les reports dus à la fièvre à virus Ebola et aux manifestations sociopolitiques des 30 et 31 octobre 2014, aucun évènement majeur n'a pu se tenir au cours du quatrième trimestre.

2- Evènements à venir

Salon international du coton africain (SICOA) : cette première édition est prévue du 20 au 25 avril 2015 à Ouagadougou sous le thème : « secteur de la filière coton : technologie de production, de transformation, l'analyse de la créativité et de la compétitivité du coton africain sur le marché international »

La 4^{ème} édition du **Salon International de l'Environnement et des Energies Renouvelables de Ouagadougou (SIERO)** aura lieu du 23 au 26 avril 2015 à Ouagadougou (Burkina Faso), sous le thème : « Energie et habitats durables pour une Afrique en développement ».

Festival international de jazz et des musiques créatives (Jazz à Ouaga), Spectacle de musique jazz, compétition d'orchestres jazz. La 23^{ème} édition est prévue pour se tenir du 24 avril au 2 mai 2015 sous le thème : « La musique adoucit les mœurs et est un ciment pour la société ». Outre Ouagadougou, il se tiendra dans les villes de Kongoussi, Koudougou, Ouahigouya et Bobo-Dioulasso.

Salon international de l'énergie, des mines et des carrières (SEMICA) : cette édition, la quatrième du genre est prévue pour se dérouler à Ouagadougou du 28 au 30 mai 2015 sous le thème : « Promotion des matériaux locaux et de la fourniture locale des biens et des services miniers ». Selon les organisateurs 3000 participants de 50 nationalités sont attendues. La Suède est le pays invité d'honneur de la présente édition.

Foire Internationale Multisectorielle de Ouagadougou (FIMO) : la troisième édition se tiendra à Ouagadougou du 29 mai au 07 juin 2015 sous le thème : « Logistique, transport et compétitivité des entreprises exportatrices ». Elle est organisée par l'Agence pour la promotion des exportations (APEX) du Burkina.



Le siège du FESPACO

VI- Informations et suggestions

1- Informations

Une **Agence de voyages et de tourisme (AVT)** est tout établissement commercial qui organise et vend, de façon habituelle, au public directement, à forfait ou à la commission, des voyages et des séjours individuels ou collectifs, ainsi que toute activité s'y rattachant.

La création et l'exploitation des agences de voyages et de tourisme sont soumises à l'obtention préalable d'une licence.

Il existe deux catégories de licences : **la licence A et la licence B.**

La licence A permet d'exercer principalement les activités ci-après :

- organiser des voyages individuels ou en groupes, soit à forfait, soit à la commission et/ou la vente des titres de transport correspondants ;
- délivrer des bons d'hébergement et de restauration, de titres de transport et la réservation de voitures de location ;
- organiser des visites commentées ou non des villes, des villages, des monuments et sites touristiques.

Quant à la **licence B**, elle permet d'exercer à titre principal la délivrance de bons d'hébergement, de restauration, de titres de transport et la réservation de voitures de location, ainsi que les activités à titre accessoire sus-citées de la licence A.

La délivrance et la validation annuelle des licences d'agences de voyages et de tourisme sont soumises au paiement de redevances. Les agences de voyages et de tourisme sont tenues d'utiliser les services de guides de tourisme.

Les candidats à une licence d'agences de voyages et de tourisme doivent remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en tourisme ou avoir une expérience d'au moins trois (03) ans dans une agence de voyages, dont deux (02) en qualité de chef de comptoir ou chef d'agence ;
- disposer d'un local d'au moins 45m², d'accès facile avec des sanitaires et des installations téléphoniques à la disposition de la clientèle ;
- disposer de matériels roulants constitués d'au moins deux véhicules, d'un équipement informatique en parfait état de fonctionnement, et verser dans le dossier les cartes grises desdits véhicules pour la licence A ;
- n'avoir subi aucune condamnation pour faits contraires à la probité et aux bonnes mœurs;
- n'avoir été déclaré ni en faillite, ni en état de liquidation judiciaire ou dans ce cas, produire un acte de réhabilitation.

Toute demande de licence doit préciser la catégorie de licence sollicitée et être accompagnée de quelques pièces pour les personnes physiques et les personnes morales.

La licence est valable un (01) an pour compter de sa date de délivrance. Elle est personnelle et non cessible. Elle est validée chaque année dans les conditions ci-après :

- **Transmission avec accusé de réception à l'Administration nationale du tourisme du rapport trimestriel d'activités** comportant notamment, le nombre de circuits réalisés, les destinations, le volume de ventes et d'émission de titres de transport et les difficultés rencontrées ;
- Paiement d'une redevance annuelle.

Les démarches pour la création d'une AVT se font auprès du Ministère en charge du tourisme situé en face du Théâtre national Koamba LANKOANDE (CENASA).

2- Suggestions

L'amélioration du climat des affaires passe par une professionnalisation des acteurs du voyage. Ainsi, l'exercice de la profession de voyageur exige outre la qualification et la compétence de se munir d'une licence.



La colonne des cinéastes africains

Sources du Baromètre : Sondage, Base de données de l'OBSTOUR et de l'ONTB, lefaso.net, Recueil des textes législatifs et réglementaires spécifiques sur le tourisme au Burkina Faso, Répertoire des sites touristiques du Burkina Faso, édition 2014.

IMPORTANT :

Selon l'article 22 du décret N°2004 349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 Août 2004, tous les exploitants des établissements touristiques d'hébergement sont tenus dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois de communiquer à l'administration nationale du tourisme, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement.

Toute infraction à cet article sera passible d'une amende de 50 000 f CFA à 100 000 f CFA

Selon l'article 8 du décret n°2004-350/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 août 2004 les Agences de voyage et de tourisme, afin de valider chaque année leur licence sont obligés de transmettre avec accusé de réception à l'Administration nationale du tourisme un rapport trimestriel d'activités comportant notamment, le nombre de circuits réalisés, les destinations, le volume de ventes et d'émission de titres de transport et les difficultés rencontrées.